

**SESSION 2009**

**Concours de recrutement des personnels de direction  
de première classe et de deuxième classe**

**Epreuve** : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

**Durée : 4 heures**  
**Coefficient : 1**

Ce sujet contient 20 pages numérotées de 1 à 20, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*
- *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.*

## SUJET

Vous êtes proviseur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 du lycée polyvalent : LPO----.

Le contrat d'objectifs 2006-2009 arrive à échéance. Le recteur vous demande de lui adresser une note de 2 pages maximum proposant des orientations stratégiques en vue de l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs.

Vous préparerez également un argumentaire et les propositions que vous mettrez en discussion avec les instances de l'établissement.

Pour ce faire, vous disposez des documents contenus dans le dossier joint :

**DOCUMENT 1** : fiche de synthèse du projet d'établissement. (p.2 à p.4)

**DOCUMENT 2** : fiche indicateurs établissement (base académique). (p.5 à p.9)

**DOCUMENT 3** : contrat d'objectifs entre l'académie et l'établissement. (p.10 à p.11)

**DOCUMENT 4** : fiche indicateurs du contrat. (p.12 à p.13)

**DOCUMENT 5** : extraits de la loi d'orientation sur les contrats d'objectifs. (p.14)

**DOCUMENT 6** : lettre du Recteur sur le lycée des métiers. (p.15)

**DOCUMENT 7** : cahier des charges et processus de labellisation du lycée des métiers.(p.16 à p.17)

**DOCUMENT 8** : lettre du Recteur sur la rénovation de la voie professionnelle. (p.18 à p.19)

**DOCUMENT 9** : lettre de mission du Proviseur. (p.20)

**DOCUMENT 1 : fiche de synthèse du projet d'établissement**

**PROJET D'ETABLISSEMENT 2008 – 2011**

**DOCUMENT DE SYNTHESE**

**Date de validité du projet : septembre 2008**

Nom de l'établissement : LYCEE LPO---- .....  
 avenue .....  
 Tél. : 0. .... Fax : 0. ....

Dossier présenté au Conseil d'Administration, le :  
 28 avril 2008  
 Proviseur : .....

**I – ANALYSE DE SITUATION**  
 (Forces et faiblesses de l'établissement)

<b>INDICATEURS</b> : Préciser ci-après les indicateurs (4 à 6 maximum) qui sont représentatifs de votre établissement et qui fondent son projet			<b>COMMENTAIRES</b>
<b>Domaines</b>	<b>Critères et/ou Indicateurs</b>	<b>Données chiffrées</b>	
<b>Population scolaire</b>	<b>Indicateur 1 :</b> Nationalité, Catégories sociales et professionnelles (CSP)	Statistiques : voir les fiches indicateurs	Pour la SEP : utilisation non optimisée de la procédure d'affectation multi-critères (PAM). Nombreuses affectations par défaut.
<b>Fonctionnement</b>	<b>Indicateur 2 :</b> Nombre de diplômés issus de la SEP	Statistiques : voir les fiches indicateurs	Conséquence des procédures d'affectation. Fort absentéisme en baccalauréat professionnel. Un cadre pédagogique et didactique à faire évoluer ...
<b>Fonctionnement</b>	<b>Indicateur 3 :</b> Décrochage scolaire	Nombre d'absents/volume des absences Dispersion des absences et incidents	Cas des élèves ayant une activité hors scolaire (travail de nuit, travail le week-end)
<b>Fonctionnement</b>	<b>Indicateur 4 :</b> Taux de remplissage des sections	Statistiques : voir les fiches indicateurs	Attractivité des métiers de l'énergie. Suppression du BTS électrotechnique
<b>Population enseignante</b>	<b>Indicateur 5 :</b> Ancienneté dans le poste et dans le grade	Statistiques : voir les fiches indicateurs	Forte tradition d'intervention des enseignants. Incompréhension vis-à-vis de la prise en charge de quelques élèves.
<b>Structure et équipement</b>	<b>Indicateur 6 :</b> Adaptation des équipements aux nouvelles normes technologiques	Vétusté de certains locaux Une partie des équipements obsolète (40 %)	L'évolution constante des technologies de l'énergie et de l'électrotechnique nécessite de nouveaux équipements et la restructuration de locaux inadaptés.

II – OBJECTIFS <u>PRIORITAIRES</u> RETENUS PAR L'ETABLISSEMENT (4 maximum)	REFERENCE AUX INDICATEURS PRECEDENTS	REFERENCE AUX AXES ACADEMIQUES
<p>N° 1 Améliorer les performances et le fonctionnement de la SEP.</p> <p>Réussir la transformation du BEP TIST et du bac professionnel TISEC en bac pro trois ans.</p> <p>A court terme transformer les autres BEP de la SEP en baccalauréats professionnels « trois ans » TFCA</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1, 2, 3, 4</li> </ul>	<p>Axe I</p> <p><i>Favoriser la continuité et la réussite des parcours scolaires pour conduire l'ensemble des élèves aux niveaux de compétences attendus en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.</i></p> <p>Axe III</p> <p><i>Promouvoir une politique éducative de la vie de l'élève qui favorise l'initiative et l'engagement des jeunes, prévienne les ruptures et garantit la protection.</i></p>
<p>N° 2</p> <p>Dynamiser la vie scolaire</p> <p>Sensibiliser la communauté scolaire aux problèmes de société,</p> <p>Former les délégués, les accompagner et renforcer l'éducation à la santé et à la citoyenneté.</p>	<p>indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1, 2, 3</li> </ul>	<p>Axe III</p> <p>Cf. supra</p>
<p>N° 3</p> <p>Concentrer les efforts de l'établissement sur la motivation des élèves</p> <p>Aider au projet individuel, lutter contre les décrochages, prendre appui sur les anciens élèves.</p>	<p>indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,3 et 4</li> </ul>	<p>Axe I</p> <p>Axe III</p> <p>Cf. supra</p>
<p>N° 4</p> <p>Assurer la cohérence des formations</p> <p>Prise en compte des différents statuts des publics accueillis (initiale, continue, alternance)</p>	<p>indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,3, 4,5 et 6</li> </ul>	<p>Axe I</p>

## FICHE ANNUELLE

## TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS 2008-2009

LISTE DES ACTIONS (1)				OBJECTIFS (2)			MOYENS UTILISES
Intitulé des actions pour chaque objectif	nouvelle	modifiée	reconduite	Pédagogique	éducatif - santé - CESC	Accueil et formation des personnels	Autres Objectifs du projet d'établissement
Evolution du BEP 1 an.	*			*		*	
Elaboration projet individuel	*			*			*
Accueil nouveaux / Formation des délégués		*	*	*	*	*	
Soutien scolaire (différents niveaux)	*	*		*			
Lutte contre le décrochage scolaire	*			*			
Sensibilisation à la société	*	*			*		
Forum écoles d'ingénieur			*				*
Rencontre anciens de CPGE		*		*			*
Atelier raisonnement logique		*		*			*
							Académie / Région
							CPE / Enseignants
							Professeur / AROEVEN* direction administration
							Conseil Régional, CASNAV*, AED
							Conseil Régional CPE / Enseignants
							Enseignants
							CPE / Extérieur
							Professeur de CPGE / CPE
							Enseignants

(1) - Les actions pouvant être nouvelles, modifiées ou reconduites,

(2) - Cocher la (ou les) case (s)

\* AROEVEN : Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation Nationale

\* CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

**DOCUMENT 2 : fiche indicateurs établissement (base académique)**

LPO ---- 2008 - 2009						
I Les Enseignements						
Base Elèves Académiques (BEA)						
FORMATIONS	Eff.	Div.	% filles		E/D	
			Etab.	Acad.	Etab.	Acad.
BEP	85,0	4	1,8	15,3	21,2	21,0
2nde Bac pro 3ans	24,0	1	4,2	20,0	24,0	22,0
BAC PRO	83,0	4	0,0	22,4	20,8	18,1
2nd CYC. professionnel	192,0	9	2,0	43,8	21,3	20,4
2nde G et T	59,0	3	3,4	52,5	19,7	32,3
1ERE S	22,0	1	22,7	45,7	22,0	32,3
1ERE STI - énergétique - électrotechnique	44,0	2	2,3	7,1	22,0	21,2
TERM S	18,0	1	0,0	45,5	18,6	30,4
TERM STI - énergétique - électrotechnique	52,0	2	1,9	11,5	26,0	22,8
2nd CYC. GEN	195,0	9	4,6	53,3	21,7	29,6
BTS 2 ANS PRODUCTIQUE	203,0	8	2,5	37,5	25,4	21,5
STS	203,0	8	2,5	60,8	25,4	24,7
CPGE SCI	292,0	8	11,6	35,6	36,5	40,6
CPGE	292,0	8	11,6	49,3	36,5	41,8

**2) Le détail des formations et les spécificités**

	BEP Techniques des Installations Sanitaires et Thermiques (TIST)
2nd CYC. PRO	BEP Techniques du froid et du conditionnement d'air (TFCA) dont 1 division en 1 an
	BAC PRO Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques (TISEC) dont 1/2 division en apprentissage
	BACPRO Techniciens Maintenance des Systèmes Énergétiques et Climatique, en apprentissage
2nd CYC.GEN	Série S (SI)
	Séries STI : - Génie électrotechnique - Génie énergétique
STS	BTS Technico-commercial option énergie et environnement
	BTS Fluides Énergie Environnement options : - génie sanitaire thermique - génie frigorifique - génie climatique - maintenance gestion des systèmes fluidiques et énergétiques (maint ges. Sys. Fl. En.)
CPGE	PCSI, PTSI, PSI, PT, PT*, TSI

## document 2

### 3) Les langues vivantes en pré-bac

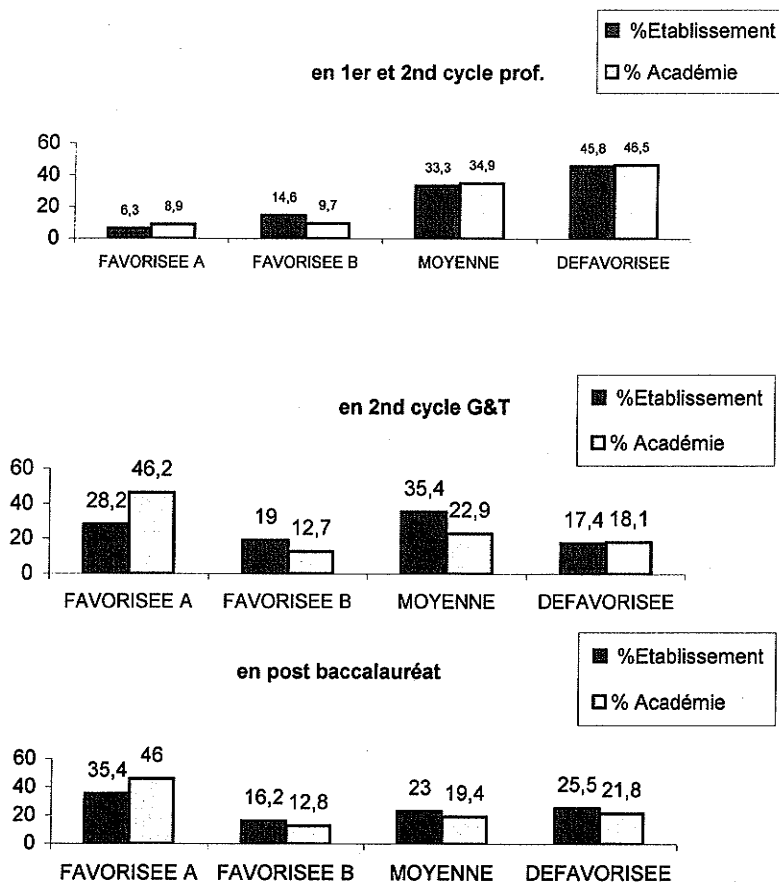
Choix des élèves (BEA)		
Cycles	Langues vivantes	Eff.
2nd CYCL PRO	ALLEMAND LV1	1,0
	ANGLAIS LV1	191,0
2nd CYCL G et T	ALLEMAND LV1	8,0
	ANGLAIS LV1	186,0
	ESPAGNOL LV1	1,0
	ALLEMAND LV2	8,0
	ANGLAIS LV2	7,0
	ESPAGNOL LV2	96,0

### 4) Les options en terminales G et T

Séries	Nb moyen d'options par élève (LV comprises)		
	Oblig.	Etab.	Acad.
TERM SCIEN. SI	2,0	2,0	2,4
TERM STI	1,0	1,4	1,3

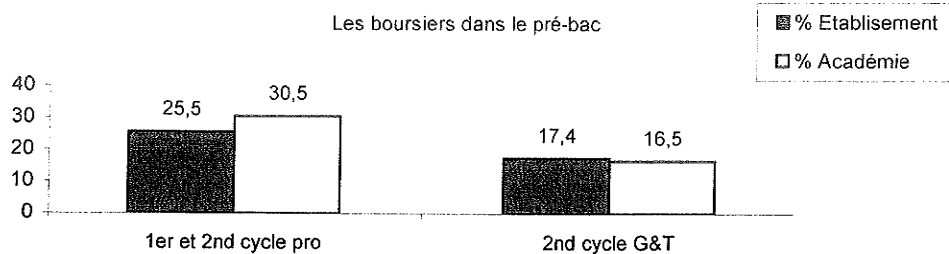
## II les élèves

### 1) Les catégories socio-professionnelles du 1er responsable



## document 2

### 2) Les boursiers dans le pré-bac

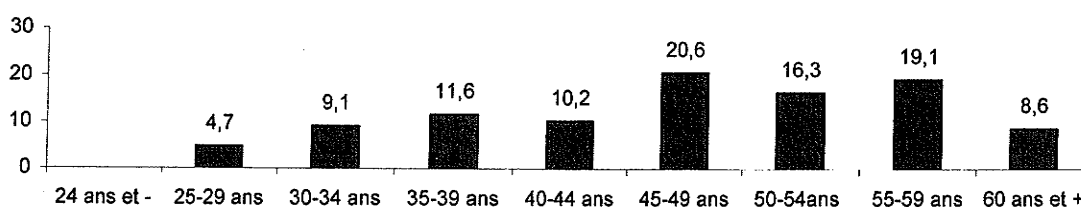


## III Les enseignants

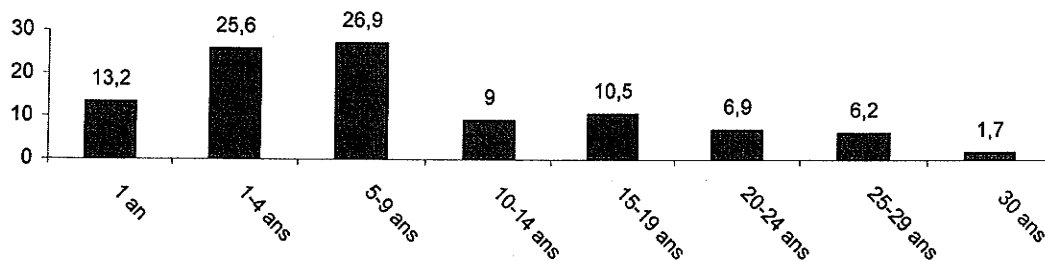
### 1) corps

Corps	% Etab.	% Acad
certifié	39,6	36,7
agrégé	29,4	28,9
PLP	18,5	21,1
Chaire supérieure	7,8	5
Prof EPS	2,7	3,6
CH.ENS. EPS		0,3
MA		0,6
PROF. CONTR	1,9	3,5
AE		0,1
PEGC		0,2
PROF ECOLE		0

### 2) Age



### 3) Ancienneté sur les postes



## IV Evaluation et performance

### 1) les retards scolaires

en 2nd cycle prof.	2 ans de retard ou plus		1 an de retard	
	% Etab.	% Acad.	% Etab.	% Acad.
2nde BEP/ BAC PRO	36,2	29,5	42,6	53,4
en 2nd cycle G&T	2 ans de retard ou plus		1 an de retard	
	% Etab.	% Acad.	% Etab.	% Acad.
2nde G&T	8,5	5,6	44,1	23,7
1ERE G&T	21,2	9,6	34,8	27,0
TERM G&T	34,3	14,5	40,0	

### 2) Le devenir des élèves de l'année 2007 à partir d'effectifs réels

#### en fin de BEP

Niveaux	% Etab.	% Acad.
REDOUBLEMENT	14,9	12,2
Bac pro	51,1	33,6
1ERE G&T OU BT	1	7,1
FORM. DIVERSES	3	4
AUTRES*	30	43,2

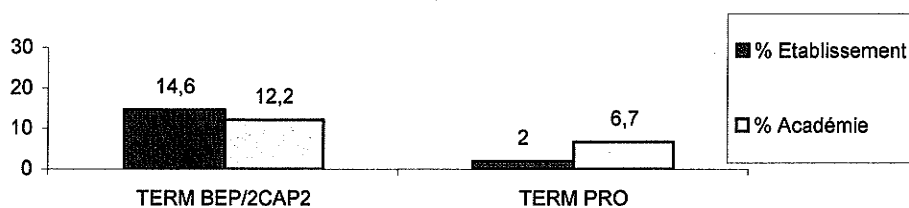
#### en fin de seconde G&T

Niveaux	% Etab.	% Acad.
REDOUBLEMENT	18,33	13,3
1ERE ES	8,33	15,7
1ERE L		11,7
1ERE S	28,33	33,1
1ERE STI	28,33	3,3
1ERE STL		1,5
1ERE STG	3,33	7,8
1ERE ST2S		1,5
1ERE SPECIF		0,8
1ERE BT		0,9
1 ADAPT		0,3
AUTRES*	8,33	7,3
CAP/BEP/BAC PRO	5	2,5

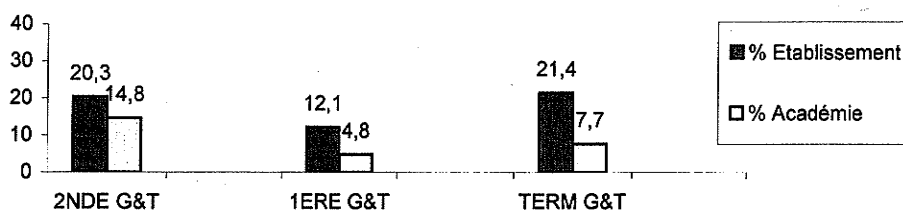
\* Autres=poursuite hors académie, apprentissage, abandon

### 3) Les redoublants au constat 2008

#### en 2nd cycle prof.

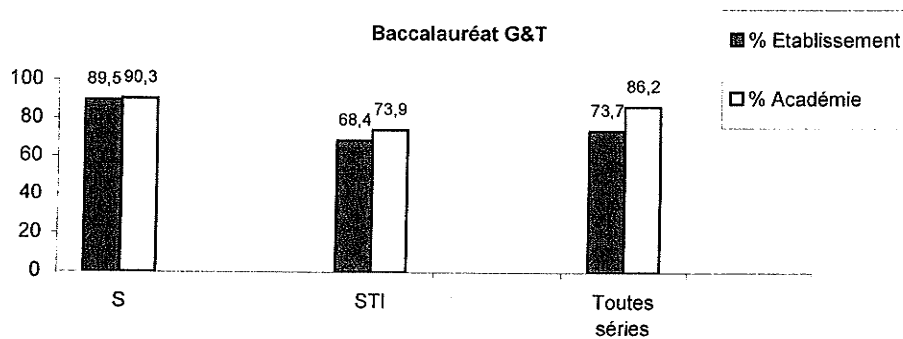
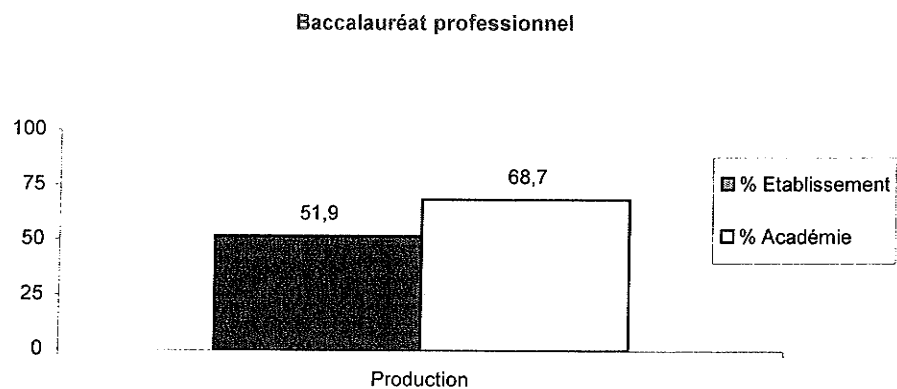


#### en 2nd cycle G&T



document 2

4) La réussite aux examens (session 2008)



## DOCUMENT 3 : contrat d'objectifs entre l'académie et l'établissement

Contrat d'objectifs 2006 – 2009

Entre l'Académie de ..... et le lycée LPO ----

Vu l'article 36 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 avril 2006 ;

Entre l'académie de ....., représentée par ....., recteur;

Et le lycée LPO----.....représenté par ....., chef d'établissement ;

Il est exposé ce qui suit :

*Le lycée polyvalent LPO ---- accueille près de 900 élèves et étudiants. Il comprend :*  
*- un lycée d'enseignement général et technologique (700 élèves et étudiants), doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE- 300 étudiants), de sections de techniciens supérieurs (STS - 200 étudiants), de 200 lycéens en second cycle.*

*- une section d'enseignement professionnel (BEP et BACPRO - 200 élèves). Il accueille également un GRETA dans ses murs.*

*Etablissement renommé pour la richesse et les spécificités des enseignements techniques qu'il dispense, le lycée LPO---- se situe en termes de résultats, globalement et depuis plusieurs années, en deçà de la moyenne académique. Outre l'origine sociale des élèves moins favorisée que dans le reste de l'académie, ce qui est en partie lié aux stratégies d'évitement mises en place par des parents d'élèves du secteur, les raisons de ce manque de performance de l'établissement sont liées à l'absentéisme scolaire, aux taux de redoublement, aux taux d'accès au baccalauréat des élèves de seconde et aux taux de poursuite d'études des élèves de l'enseignement professionnel ou des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur.*

*Visant à contribuer au renforcement de l'établissement, la contractualisation doit permettre d'améliorer l'ensemble de ces points.*

Il est décidé de ce qui suit :

**Art. 1 :** Un contrat d'objectifs est conclu entre les parties pour une période de trois ans.

**Art. 2 :** L'analyse menée conjointement par l'académie et l'établissement conduit à retenir pour celui-ci, parmi les objectifs nationaux et académiques, les objectifs suivants :

Pour le lycée d'enseignement général et technologique :

- **réduire l'absentéisme scolaire ;**
- **limiter les redoublements ;**
- **accompagner l'accès au baccalauréat des élèves de seconde ;**
- **favoriser la poursuite d'études des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur.**

Pour la section d'enseignement professionnel :

- **réduire l'absentéisme scolaire ;**
- **renforcer les compétences de base en mathématiques des élèves au bac professionnel ;**
- **renover et valoriser la voie professionnelle ;**
- **favoriser la poursuite d'études des élèves dans l'enseignement professionnel.**

Les indicateurs de suivi de la réalisation sont assortis d'une cible fixée pour le terme du contrat, qui constituera un des éléments sur lesquels s'appuiera l'évaluation.

### document 3

Art 3 : Les actions mises en œuvre par l'établissement pour atteindre les objectifs sont proposées à son initiative et font l'objet d'une discussion au sein du conseil pédagogique. Elles sont listées dans l'annexe. Elles peuvent faire l'objet d'un avenant.

Art 4 : L'académie de ..... s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment avec les mesures suivantes:

- Vie scolaire : soutien de l'académie,
- Valorisation de la voie professionnelle.

En outre, l'académie s'engage à doter l'établissement des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont attribués chaque année.

Art 5 : A la demande du chef d'établissement ou des services académiques, une évaluation à mi-parcours peut être faite et peut donner lieu à un ajustement des objectifs, des cibles ou du plan d'actions.

Au terme du contrat, un bilan est réalisé par l'établissement. Il est présenté au conseil pédagogique et au conseil d'administration de l'établissement. Il est adressé au rectorat.

Le renouvellement du présent contrat s'appuiera sur ce bilan.

Académie de .....

Le lycée .....

Le recteur,

Le chef d'établissement,  
.....

### **ANNEXE : PLAN D' ACTIONS**

#### **LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

**Objectif 1 : Réduire l'absentéisme scolaire**

Amélioration du suivi des absences, aussi bien du côté des enseignants que du côté des parents.  
Mise en œuvre de la commission vie scolaire entre la 5<sup>ème</sup> et la 9<sup>ème</sup> demi-journée d'absence.  
Formation des enseignants aux nouveaux logiciels de scolarité.

**Objectif 2 : Limiter les redoublements**

Etre plus attentif aux élèves affectés, en fin de mouvement, contre leurs vœux.  
Mieux faire émerger les projets personnels.

**Objectif 3 : Accompagner l'accès au baccalauréat des élèves de seconde**

Assurer un réel suivi de cohorte des élèves qui vont poursuivre leur scolarité dans d'autres établissements dont la structure pédagogique est conforme à leur souhait. (Ce suivi ne semble pas faisable par les services académiques)

**Objectif 4 : Favoriser la poursuite d'études des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur**

La réduction de l'absentéisme devrait avoir un effet sur les taux de réussite au bac.

#### **SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

**Objectif 1 : Réduire l'absentéisme scolaire**

Voir ci-dessus

Mieux travailler sur les projets personnels des élèves qui perdent leur motivation.

**Objectif 2 : Renforcer les compétences de base en mathématiques des élèves au bac professionnel**

Travail à faire avec les IEN et les enseignants.

**Objectif 3 : Favoriser la poursuite d'études des élèves dans l'enseignement professionnel**

La réduction de l'absentéisme devrait avoir un effet sur les taux de réussite aux examens.  
Accompagner la rénovation professionnelle et la mise en place du lycée des métiers.

**DOCUMENT 4 : fiche indicateurs du contrat**

INDICATEURS DE SUIVI SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS				
LPO-LGT				
Chef d'établissement : M.....				
Objectifs et indicateurs	2006	2007	2008	Cible fin contrat
<b>Limiter les redoublements</b>				<b>Cible fin contrat</b>
Taux de redoublement à l'entrée en 2 <sup>de</sup> constaté lors de l'enquête de rentrée	20,0 15,8	13,5 16,4	20,3 14,8	10%
Taux de redoublement en 1 <sup>ère</sup> générale et technologique	2,7 5,1	10,9 5,6	12,1 4,8	6%
<b>Réduire l'absentéisme scolaire</b>				<b>Cible fin contrat</b>
Taux d'absentéisme des élèves (proportion d'élèves absents, de plus de 4 demi-journées non régularisées, au mois de janvier)	9 2,9	8 2,8	7,1 2,7	<5%
<b>Accompagner l'accès au niveau du baccalauréat des élèves de seconde</b>				<b>Cible fin contrat</b>
Taux d'accès au baccalauréat général ou technologique des élèves entrant en seconde générale ou technologique	39,0 49,0	32,0 52,0	38,0 53,0	55%
Nombre d'élèves perdu de vue entre les rentrées n et n+1 n'ayant pas fait l'objet d'un accompagnement par le lycée	8	7	6	3
<b>Favoriser la poursuite d'études des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur</b>				<b>Cible fin contrat</b>
Taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur				80%
Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS	18,4 23,6	27,3 25,2	21,1 24,6	25%
Taux de poursuite des élèves en CPGE ou IUT				22%

données de l'établissement	
données de l'académie	

INDICATEURS DE SUIVI SUR LA REALISATION DES OBJECTIFS					
LPO-SEP					
Chef d'établissement : M					
Objectifs et indicateurs	2006	2007	2008	cible fin de contrat	
<b>Renforcer la maîtrise de la langue française et/ou des compétences de base</b>					
Moyenne des notes au CAP	en français		11,3	11,4	
	en mathématiques		11,6	11,1	
Moyenne des notes au BEP	en français		10,7	10,4	<u>11</u>
	en mathématiques		7,7	8,9	<u>10</u>
Moyenne des notes au Bac pro	en français			8,2	<u>10</u>
	en mathématiques			4,5	<u>9</u>
Taux de réussite au CAP					
	77,3	76,1	75,2		
Taux de réussite au BEP					
	68,3	57,8	53,2	<u>75</u>	
	72,7	66,2	62,8		
Taux de réussite au Bac pro					
	33,0	45,0	51,9	<u>65</u>	
	65,5	72,6	68,7		
<b>Réduire l'absentéisme scolaire</b>					
Taux d'absentéisme des élèves	10	8,5	8,1	<u>5</u>	
<b>Réduire le nombre de conseils de discipline</b>					
Nombre de conseils de discipline pour faits de violence	7	5	4		
<b>Mettre en place des dispositifs de remédiation pour les élèves en difficulté</b>					
Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un dispositif spécifique de remédiation					
<b>Favoriser la poursuite d'études des élèves de l'enseignement professionnel</b>					
Taux de poursuite d'études en STS des bacheliers de l'enseignement professionnel	11,6	13,0	7,1	<u>12</u>	
	7,6	7,6	8,7		
Taux de poursuite d'études en IUT des bacheliers (avec mention) de l'enseignement professionnel					
Taux d'accès à un baccalauréat professionnel des élèves entrant en seconde professionnelle	43,8	37,3	41,2	<u>45</u>	
	35,9	33,9	33,5		
<b>Eviter le décrochage d'élèves en grande difficulté scolaire ou sociale</b>					
Nombre d'élèves perdus de vue entre les rentrées n et n+1 n'ayant pas fait l'objet d'un accompagnement par le lycée	6	11	12	<u>4</u>	
<b>Favoriser l'apprentissage des langues vivantes</b>					
Moyenne des notes en langues vivantes au CAP					
		12,4	11,1		
Moyenne des notes en langues vivantes au BEP					
		10,3	9,7	<u>11</u>	
		9,5	9,6		
Moyenne des notes en langues vivantes au Bac pro					
			8,1	<u>11</u>	
			11,3		

données de l'établissement	
données de l'académie	

## **CONTRAT D'OBJECTIFS**

### **Références institutionnelles**

**Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école  
n° 2005-380 du 23 avril 2005 art. 36 journal officiel du 24 avril 2005**

Article L 421-4

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.  
À ce titre, il exerce notamment les attributions suivantes :

(...)

4 ° Il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement.

(...)

**Mise en œuvre des dispositions du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.**

**Application de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.**

### **Contrat d'objectifs**

« Dans chaque établissement doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées au niveau national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions, dont la mise en œuvre peut être facilitée voire conditionnée par un appui des services rectoraux. Les indicateurs permettant d'apprécier la réalisation de ces objectifs sont mentionnés dans le contrat.

Ce projet de contrat est élaboré dans le cadre d'un dialogue avec l'autorité académique portant sur la pertinence des objectifs fixés et leurs conditions de mise en œuvre.

La collectivité territoriale de rattachement doit être informée du contenu du contrat un mois avant la réunion du conseil d'administration portant sur le projet de contrat. Après son approbation, il est signé entre le recteur ou son représentant et le chef d'établissement. »

**DOCUMENT 6 : lettre du Recteur sur le lycée des métiers**

Le Recteur de l'académie de .....  
Chancelier des Universités

à

Mesdames, Messieurs les Proverseurs

DAFPIC  
Affaire suivie par : .....  
Téléphone : 0.....  
Mél :  
Réf : .....

....., Le 29 novembre 2007

Objet : Lycée des métiers

L'attribution du label « Lycée des métiers » permet une meilleure identification des établissements, renforce l'attractivité et oriente l'évolution concertée de l'offre de formation. Ce label incarne l'ambition de dispenser des enseignements en formation initiale sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue. Il vise à assurer toute la gamme des formations, du CAP aux diplômes d'enseignement supérieur.

RECTORAT  
DE L'ACADEMIE  
DE .....

SITE INTERNET :  
<http://www.ac-.....fr>

MÉL : ce.rectorat@ac-

Tout lycée offrant des formations professionnelles peut devenir lycée des métiers, dès lors qu'il répond aux critères du cahier des charges ou entreprend de s'y conformer.

En particulier, j'attire votre attention sur les critères suivants :

L'accueil de publics différents (statut scolaire, apprentis, stagiaires de la formation continue) ne constitue pas un préalable mais un objectif.

La labellisation n'implique nullement une formation de niveau supérieur dans l'établissement. Il suffit que vous soyez en réseau avec un lycée qui s'engage à accueillir des élèves de Baccalauréat professionnel en BTS, notamment ceux qui ont obtenu une mention Bien ou Très bien à l'examen.

J'invite donc tous les établissements offrant des formations professionnelles et technologiques à s'inscrire dans la démarche de labellisation. La demande doit s'appuyer sur une réflexion et une concertation internes et externes à l'établissement. Le projet de labellisation doit être soumis à la délibération du Conseil d'Administration. Avec l'accord de celui-ci, vous pourrez vous inscrire officiellement dans la démarche auprès des services rectoraux (DAFPIC — adresse électronique : [ce.@ac.....fr](mailto:ce.@ac.....fr)).

La procédure de mise en œuvre des lycées des métiers, la fiche de candidature et le cahier des charges sont joints en annexe.

J'arrêterai la liste des établissements proposés à la labellisation en fonction de vos demandes et après consultation du CTPA.

Le Recteur

**DOCUMENT 7 : cahier des charges et processus de labellisation du lycée des métiers**

<p align="center"><b>Critères du cahier des charges national de labellisation du lycée des métiers (art. D335-1 du code de l'éducation)</b></p>	
1 - Offre de formations professionnelles et technologiques dont l'identité est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers	Ce critère s'applique à la ou les filière(s) dominante(s) mais aussi à un secteur professionnel étendu. Une dénomination lame (ex lycée des métiers de l'industrie) permet d'englober plusieurs filières sans faire abstraction d'une réflexion sur la cohérence de l'offre. Il peut également être fait le choix d'attribuer plusieurs labels à un même établissement.
2 - Accueil de publics variés (statut scolaire, apprentis, formation continue)	L'accueil des trois publics ne constitue pas un préalable mais un objectif. Son atteinte peut faire l'objet d'un échéancier et doit prendre en compte les orientations régionales en matière de développement de l'apprentissage.
3 - Préparation d'une gamme étendue de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur	La labellisation d'un lycée professionnel n'implique nullement l'ouverture préalable de formations de l'enseignement supérieur. Il importe d'appuyer au plan académique la mise en réseau des LP candidats avec un ou des lycées qui s'engageront à accueillir des élèves en BTS, notamment ceux qui ont obtenu une mention bien ou très bien à l'examen.
4 - Offre de services de validation des acquis de l'expérience	Tout lycée candidat au label doit avoir au moins une personne formée pour renseigner le public demandeur.
5 - Existence de partenariats avec les collectivités territoriales et les milieux professionnels	L'établissement formalise les partenariats existants (conventions, accords, chartes...) ou les élargit en s'appuyant notamment sur les accords nationaux et académiques. La cellule "partenariat" de l'académie contribue si nécessaire au développement du partenariat des lycées candidats. De plus, les responsables académiques concernés incitent les collectivités territoriales à intégrer la problématique de labellisation et à contribuer à l'atteinte de certains critères.
6 - Mise en place d'actions concernant l'orientation des collégiens	Il s'agit de mettre en place une stratégie d'intervention dans le réseau des établissements du bassin ou du département, de participer à l'information des élèves sur les métiers et les formations, de contribuer aux opérations lancées par d'autres établissements ou de les impulser (élaboration d'outils, choix d'experts). Les correspondants de bassin veilleront au développement de cette problématique.
7 - Ouverture européenne ou échanges avec les pays étrangers	L'ouverture et l'échange peuvent prendre diverses formes : projet pédagogique intégrant la dimension européenne, mise en œuvre de la délivrance de l'attestation Europro, communication avec des technologies modernes sur des thèmes professionnels, culturels ou linguistiques, rencontre avec des professionnels d'entreprises étrangères installées en France.
8 - Offre de services d'hébergement	En l'absence d'internat, le lycée recherche des solutions locales externes pour répondre aux opérations ponctuelles ou à un public particulier : accords avec des collectivités, des établissements, des organismes ou associations qui disposent de places d'hébergement. Des aides ou des accompagnements à destination des élèves ou des étudiants peuvent être mis en place par l'intermédiaire de la vie scolaire et de la vie lycéenne.
9 - Dispositif de suivi des publics sortant de formation	A minima, le lycée participe aux enquêtes nationales IVA* et IPA* et exploite les résultats, notamment pour vérifier la pertinence de son offre. Favoriser cette problématique en l'inscrivant parmi les priorités académiques.

\* IVA : enquête d'Insertion des élèves dans la Vie Active

\* IPA : enquête d'Insertion Professionnelle des Apprentis

<b>Étapes de la procédure de labellisation (art. D335-2 à 4 du code de l'éducation)</b>	
<p><b>Demande de l'établissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- envoi d'un cahier des charges à tous les lycées publics et privés sous contrat d'association</li> <li>- formalisation de la candidature présentée par le lycée comprenant les éléments de la délibération du conseil d'administration et transmission au recteur</li> </ul>	<p><b>Au niveau académique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travailler avec la Région afin de favoriser l'atteinte de certains critères : offre de formation, diversité des publics, mise en réseau, développement des partenariats, offre de services...</li> <li>- lancer une campagne d'appel,</li> <li>- construire un argumentaire pour obtenir l'adhésion des enseignants,</li> <li>- envoyer un cahier des charges à tous les lycées publics et privés sous contrat d'association,</li> <li>- mettre en ligne les documents relatifs à la demande de labellisation (textes, cahier des charges, procédures, échéances, outils),</li> <li>- mobiliser les corps d'inspection et autres acteurs (IPE, cellule partenariat) pour relayer l'information des équipes,</li> <li>- inscrire au PAF une formation à la démarche,</li> <li>- relancer les établissements : rencontre pour préciser les attentes, information pour accompagner la mise en place de la démarche,</li> </ul> <p><b>Au niveau de l'établissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donner de l'importance à la constitution du « groupe projet » au sein de l'établissement.</li> </ul>
<p><b>Constitution et rôle du groupe académique "lycée des métiers" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instruction du projet par les services du DAET</li> <li>- vérification du projet au regard du cahier des charges</li> </ul>	<p>Nommer un chef de projet auprès du DAET ou du DAFPIC (IPE, chargé de mission) pour assurer l'animation, l'accompagnement et le suivi des différents dossiers.</p> <p>Le planning des audits et des visites, la rédaction des synthèses à présenter devant le groupe académique peuvent être réalisés avec l'assistance des IEN et IA-IPR.</p> <p>Faire appel à des représentants interprofessionnels (MEDEF, CGPME, UPA.) et en tant que de besoin, pour l'audit, mobiliser les branches professionnelles concernées par les filières des lycées candidats.</p>
<p><b>Diagnostic de l'établissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de l'audit en accord avec le chef d'établissement</li> <li>- (date et constitution du groupe d'audit)</li> <li>- élaboration du rapport d'audit</li> </ul>	<p>Faciliter la démarche d'audit par une procédure écrite et des documents élaborés par un groupe de travail. Identifier ce qui est attendu de l'établissement au moment du diagnostic. Elargir et renouveler le pôle d'auditeurs qualifiés (inspecteurs, chefs d'établissement, voire gestionnaires et CFC) pour enrichir et faciliter la mise en œuvre. Quatre auditeurs par établissement semble un nombre raisonnable. La présence d'un professionnel de la filière ou du secteur professionnel est recommandée.</p> <p>Etablissement : préciser la composition et le rôle du groupe projet dans le montage du projet et la mise en œuvre du label.</p>
<p><b>Délivrance du label :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation du rapport d'audit au groupe académique</li> <li>- synthèse du rapport d'audit au CAEN</li> <li>- transmission des avis du groupe au recteur</li> </ul>	<p>Si nécessaire, faire évoluer le calendrier des audits et de la commission d'avis pour conclure avant la date du CAEN*.</p>
<p><b>Durée du label :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- label délivré pour une durée de 5 ans,</li> <li>- renouvelable après évaluation.</li> </ul>	
<p><b>Mise en œuvre du label :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement et suivi des établissements labellisés</li> <li>- publication de la liste nationale des lycées des métiers</li> <li>- communication sur le lycée des métiers</li> </ul>	<p>Mettre en place un audit de suivi à l'issue de la 1ère année pour vérifier l'engagement des actions programmées.</p>

\* CAEN : Conseil Académique de l'Éducation Nationale

**DOCUMENT 8 : lettre du Recteur sur la rénovation de la voie professionnelle**

DAFPIC  
Affaire suivie par :  
Téléphone : 0.....  
Mél

Référence :

Le Recteur de l'Académie de .....  
Chancelier des Universités

à

Madame, Monsieur le Proviseur

....., le 15 novembre 2007

**Objet : Développement des baccalauréats professionnels en 3 ans**

RECTORAT  
DE L'ACADEMIE  
DE

SITE INTERNET  
<http://>

La préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième a été expérimentée depuis 2001. Elle a montré tout l'intérêt pour les élèves de pouvoir réduire la durée de formation sans diminuer la valeur du diplôme obtenu. Le contenu et les modalités de délivrance sont restés inchangés.

La mise en place de ce type de cursus doit être étendue dès la rentrée 2008. L'objectif académique est que 25 % des effectifs actuellement accueillis dans les formations BEP le soient dans les formations préparant le baccalauréat professionnel en 3 ans.

L'ouverture de divisions de 1<sup>ère</sup> année de baccalauréat professionnel en 3 ans se fait par remplacement de divisions de seconde professionnelle de BEP dans les secteurs professionnels correspondants.

Je vous communique en annexe un tableau présentant les spécialités qui doivent faire l'objet de transformations.

Il est indispensable que tous les établissements offrant des formations de BEP présentent au moins un baccalauréat en 3 ans dans sa structure à la rentrée 2008.

Les premières remontées font apparaître une quinzaine de projets. Je souhaite doubler le nombre d'ouvertures.

Je vous demande d'adresser vos nouveaux projets, pour le jeudi 29 novembre 2007, aux services rectoraux.

Enfin, j'ai sollicité le corps d'inspection afin d'accompagner les équipes d'enseignants dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Le Recteur

P.J. : tableau des conversions

Spécialités de BEP concernés à la rentrée 2008	Spécialités de Bac pro correspondants
Vente - Action marchande	Commerce - Services - Accueil - Assistance - Conseil Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)
Métiers de la comptabilité	Comptabilité - Logistique - Exploitation des transports
Métiers du secrétariat	Secrétariat - Services - Accueil - Assistance - Conseil - Exploitation des transports
Métiers de la communication et industries graphiques	Production graphique - Production imprimée
Métiers de l'électrotechnique	Electrotechnique - Energie - Equipements communicants - Systèmes électroniques numériques - Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Restauration
Electronique	Systèmes électroniques numériques - Micro informatique et réseaux : installation et maintenance
Métiers de la production mécanique informatisée	Technicien d'usinage - Technicien ouilleur - Etude et définition de produits industriels - Microtechniques
Maintenance des équipements industriels	Maintenance des équipements industriels - Pilotage de systèmes de production automatisée - Technicien d'usinage
Techniques des installations sanitaires et thermiques	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques - Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Métiers du bois	Technicien constructeur bois - Technicien menuisier agenceur - Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Maintenance des véhicules et des matériels	Maintenance des véhicules automobiles, options : voitures particulières, véhicules industriels, motos Maintenance des matériels, options : agricoles, travaux publics et manutention, parcs et jardins.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Recteur de l'académie de  
Chancelier des Universités

Affaire suivie par :

Téléphone : 0

Mél : .....@ac-.....fr

à

Monsieur .....  
Proviseur du LPO —

.....  
.....

le 19 décembre 2007

Objet : Lettre de mission.

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE

... avenue

Tél : 0

Fax : 0

Site internet

www.ac-.....fr

mél : ce.rectorat@ac-

.....fr

À la suite du diagnostic de l'établissement dont les autorités académiques ont validé les principales analyses et accepté les grands axes de progrès proposés, je vous demande de mettre en œuvre les actions suivantes, qui constituent les axes prioritaires de votre lettre de mission.

Dans le cadre des priorités académiques, vous veillerez globalement à une amélioration continue et sensible des réussites aux examens et à une orientation personnalisée des élèves dans le cadre des moyens qui vous seront délégués.

Cette mission s'étend sur une durée de trois ans, ses modalités de réalisation peuvent faire l'objet d'une discussion dès le terme de la première année. Vous aurez soin, autant que possible, de mobiliser ou d'élaborer les séries d'indicateurs qui permettront une évaluation précise des réussites de votre lettre de mission.

Des structures ont été fermées (BTS Électrotechnique en formation initiale) : il convient de s'assurer des conditions satisfaisantes de leur remplacement et d'évaluer leurs impacts sur la réduction des effectifs à l'aide d'indicateurs objectifs. La création de nouvelles sections ne devra pas altérer la cohérence qui doit conduire à l'obtention du label du lycée des métiers.

### Objectifs prioritaires

Dans le cadre de vos responsabilités à la tête de cet établissement, vous vous attacherez à :

- 1<sup>er</sup> axe de progrès : consolider l'évolution de l'offre de formation en vue de la labellisation « lycée des métiers ».
- 2<sup>ème</sup> axe de progrès : réduire l'absentéisme scolaire ; impliquer toute la communauté scolaire pour développer des pratiques éducatives qui responsabilisent les élèves.
- 3<sup>ème</sup> axe de progrès : mieux répondre à l'hétérogénéité des élèves par un accompagnement pédagogique et éducatif adaptés ; accompagner l'insertion professionnelle des élèves.

Dans la réalisation de votre mission, mes collaborateurs et les services académiques seront une ressource constante pour votre démarche d'ensemble visant à l'amélioration des résultats, en particulier en ce qui concerne le choix et la mise au point des nouvelles formations ainsi que d'indicateurs de performance qui permettront l'évaluation objective de votre action, à laquelle je souhaite dès à présent un plein succès.

Le Recteur,